

Juillet - Août - Septembre 2017

# SENECHAS

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

### CCAS

Le CCAS de Sénéchas ouvre, tous les mercredis après-midi (14h - 17h30) à partir de septembre 2017, les salles de La Mazade. Cette mise à disposition des locaux permettra des rencontres conviviales et intergénérationnelles entre tous les habitants du territoire communal.

Pour se renseigner : Isabelle PIGASSOU au 07 77 96 29 77.



Les enfants se sont retrouvés pour un atelier « décoration d'œufs de Pâques » et quelques jours plus tard, c'était la recherche des œufs !

## ALES AGGLOMERATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre commune fait partie de cette nouvelle communauté d'agglomération composée de 73 communes pour 132 000 habitants.

Le maire de Sénéchas :

- Représente la commune dans le bureau communautaire.
- A reçu délégation du président d'Alès Agglomération dans le domaine des barrages et retenues d'eau.
- Participe aux travaux des commissions suivantes :
  - . Ruralité – Agriculture
  - . Chemins de randonnées
  - . Développement durable et Agenda 21 – Biodiversité
  - . Assainissement collectif et non collectif
  - . Enlèvement et traitement des ordures ménagères – Tri sélectif.

Notre secrétaire de mairie participe une fois par mois aux réunions de travail et d'information organisées par les services d'Alès agglomération.

## RESEAU EAU POTABLE

La canalisation principale entre le bassin des Fourches et le village date de 1965. Elle va être remplacée par des tuyaux en fonte de diamètre 100 mm.

Le SIVOM des Hautes-Cévennes a attribué le marché de travaux à l'entreprise SCAIC.

Les travaux commenceront début septembre et doivent durer trois mois.

L'ancien réservoir situé aux portes du village va être déconnecté du réseau. La pression de service va se retrouver augmentée du fait de la position du réservoir des Fourches. Des réducteurs de pression vont être installés sur le réseau principal afin de garantir une pression conforme à la réglementation au niveau de chaque branchement. Cette pression sera plus élevée que la pression actuelle. Afin de garantir vos installations privées nous vous conseillons d'installer, si ce n'est pas déjà le cas, un réducteur de pression après compteur.

Un certain nombre de branchements situés le long de cette nouvelle canalisation vont être déplacés afin de positionner le compteur en limite de domaine public. Pour les propriétaires concernés, qui ne sont pas présents toute l'année, une intervention en juillet peut être envisagée. Veuillez contacter la mairie.

Bien entendu, tous les abonnés situés en amont du bassin des Fourches, ne sont pas concernés par ces travaux.

# ANIMATIONS ESTIVALES

## Dimanche 2 juillet :

- vide-grenier de 6h à 19h (pré de la fête) organisé par l'association *Visa pour la fête* avec restauration. Inscriptions pour la brocante au 04 66 54 47 84 (après 19h) ou au 06 65 13 63 31.
- A 17h : le groupe vocal VARIATION (chansons d'hier et d'aujourd'hui)
- De 10h à 19h : salle polyvalente exposition de peintures.

**Samedi 8 juillet** : Cinéma en plein air au théâtre de verdure, à la nuit tombée (entre 21h30 et 22h) **PATIENTS** en collaboration avec Cinéco et Alès Agglo (4€ l'entrée).

**Samedi 15 juillet** : fête votive organisée sur le pré communal par le **Comité des Fêtes de Sénéchas** avec concours de boules à 15h, à 20h Repas « cuisse de taureau » (20 €/personne inscriptions au 04 66 24 90 40), 22h bal Disco avec « L'Extrême ».

**Dimanche 16 juillet** : fête des chasseurs avec concours de boules à 15h et loto à 16h (cour de la salle polyvalente).

**Vendredi 21 juillet** : au théâtre de verdure concert du groupe « Blue Wine » (jazz, blues....) : 10 €/entrée.

**Fête champêtre** organisée par le comité de restauration de l'église de **Sénéchas** :

- Lundi 14 août à 20h sur le pré communal repas **ALIGOT** (16 €/adulte – 8€/enfant si menu spécial) sur réservation au 04 66 61 14 06 ou 06 33 01 39 23.  
A 22h bal folk avec **CABR'e CAN**.
- Mardi 15 août à 15h concours de boules, à 16h loto dans la cour de la salle polyvalente.

## FESTIVAL DE L'ETE de la compagnie BALAGAN

« **L'éCHALAPée belle** » vous invite à 5 soirées très éclectiques les mercredis à partir de 21h (repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps).

Tarifs : 10 € - tarif réduit : 6 € - gratuit pour les – de 12 ans. Infos et réservations au **06 84 45 58 27**.

Voir le dépliant ci-joint.

MESSAGE COMMUN  
DE LA PREFECTURE DU GARD  
ET DE LA COMMUNE DE SENECHAS

Lors des feux de forêts dans plusieurs départements de la zone méditerranéenne, les pompiers ont constaté que les propriétés qui avaient été débroussaillées ont été pour la plus grande part épargnées par les flammes. Ils ont ainsi pu se consacrer à une attaque plus dynamique du feu. Malheureusement, trop peu des propriétés dans notre département sont débroussaillées, alors que la loi en fait une obligation.

Les dommages suite aux incendies de forêt sont en général seulement matériels. Toutefois, à chaque incendie de forêt, des vies humaines sont exposées. Par ailleurs, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation de ces dommages en cas de non-respect de l'**Obligation Légale de Débroussaillage**.

C'est pourquoi, face à ce risque, votre mairie et la préfecture du Gard engagent un plan d'action pour contrôler l'application effective des Obligations Légales de Débroussaillage. Si votre habitation se situe à moins de 200 mètres d'un massif boisé, ou si votre parcelle est constructible au document d'urbanisme de la commune, vous devez effectuer les Obligations Légales de Débroussaillage (espacement des arbres, élagage, mise à distance du bâti, élimination des bois morts et déchets végétaux...).

Vous pouvez consulter le site de la préfecture pour accéder à ces informations et à la réglementation applicable :

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret>

En cas de non-respect de ces obligations de débroussaillage, une amende, un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux, et le cas échéant la réalisation d'office de ces travaux à vos frais pourront être prononcés.

## ETAT CIVIL

Le secrétariat a enregistré :

- Le décès le 2 mars à Marseille (Bouches du Rhône) de **Juliette BORRELLY** des Bastides.
- La naissance le 29 mai à Alès de **Maëlys** fille de Marine RABIER et Mickaël GROS des Martinenches.
- Les Mariages :  
Le 15 avril de **Françoise TEISSIER** et **Cyrille DOMERGUE** des Codes et de Saint-Chef (Isère).  
Le 10 juin de **Jessica NAUDIN** et **David QUERON** de « L'Aubuge et la Pièce de Clastre » à Sénéchas.

Si vous souhaitez faire paraître une information dans ce bulletin vous pouvez l'envoyer au secrétariat de mairie. Pour la préparation du prochain bulletin date limite de réception le **15.09.2017**.

Contact : [mairie.senechas@wanadoo.fr](mailto:mairie.senechas@wanadoo.fr)

Tel : 04 66 61 17 78

## DEMISSION DE ROXANE MARTIN

La lettre de démission de Roxane Martin, 2<sup>ème</sup> adjointe, est arrivée sur le bureau du maire le lundi 6 mars 2017. Cette démission a été officialisée par le préfet le 30 mars.

Roxane Martin s'occupait depuis 3 ans de la **communication** et des **actions sociales et culturelles**.

En collaboration avec Camille Vignes, elle avait restructuré le **site internet de la commune**. Elle en assurait la mise à jour. Ce site participe au rayonnement de Sénéchas, et permet à de nombreuses personnes éloignées de rester informées de la vie municipale.

Elle assurait la réalisation du **bulletin trimestriel** : prenant en charge la rédaction, la mise en page et les corrections successives de la maquette. L'impression, le pliage et la distribution étant assumés par une équipe de 8 élus, salariés ou bénévoles.

Durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, pour préparer notre entrée dans la nouvelle communauté d'Agglomération d'Alès, Roxane avait accepté d'être la correspondante de la commune pour le journal mensuel d'Alès Agglo.

Roxane était aussi la **présidente du CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale). Convaincue que le social et le culturel sont indissociables, elle a su dès la 1<sup>ère</sup> année de son mandat, engager des actions favorisant le vivre ensemble : activités associatives dans les salles de La Mazade, au rez-de-chaussée de la mairie, avec principalement les cours de yoga, 2 après-midi par semaine.

Roxane a été l'animatrice de l'équipe qui a réalisé l'aire de jeux pour les enfants, équipement très apprécié, dont la commune peut être fière.

Ses compétences professionnelles ont permis de programmer de nombreux spectacles : théâtre, musique, cinéma... tout au long de l'année, dans la salle polyvalente ou au théâtre de verdure.

Roxane Martin a apporté plus de rigueur juridique dans les relations avec les associations utilisant les locaux communaux, ainsi que pour les subventions accordées aux associations.

C'est à elle que l'on doit l'idée d'avoir sollicité Pierre Mathieu, scieur à Chalap, pour nous proposer un très beau modèle de panneau d'affichage que l'on peut admirer et utiliser en 4 endroits de la commune.

Roxane s'est occupée du dossier « **zéro phyto** » qui s'est concrétisé par le label « terre saine, commune sans pesticides » attribué à la commune de Sénéchas.

Chaque année, elle organisait la commande des végétaux auprès du département, et la mise en terre des plants avec l'aide d'une équipe de bénévoles et des agents techniques de la commune.

Depuis plus d'un an, elle proposait de créer un emploi « service civique » pour organiser la logistique de toutes ces actions d'animations, et pour assurer une ouverture plus fréquente de la Mazade, avec entre autres, un point d'accès internet. Mais, cette proposition n'a pas obtenu l'assentiment d'une majorité d'élus.

En trois années, Roxane Martin a beaucoup apporté à notre communé, les idées de projets et l'énergie pour les faire avancer ne manquant pas !

Nous sommes heureux d'avoir travaillé avec elle. Nous la remercions pour la part qu'elle a pris dans les actions de notre municipalité. Nous lui souhaitons de réussir dans son parcours professionnel et artistique.

La démission de Roxane Martin nous a amenés à nous réorganiser.

Delphine Chapelle assume la présidence du CCAS. La commission administrative a décidé de maintenir les actions organisées en faveur des enfants et des personnes âgées. Une permanence pour l'ouverture de la Mazade se mettra en place à partir de septembre 2017.

La mise à jour du site internet est confiée à un professionnel rémunéré, ainsi que la maintenance de notre parc informatique et de notre installation téléphonique.

Nadine Pellecier, notre secrétaire de mairie, a accepté d'être la correspondante du journal d'Alès Agglo, en plus de la correspondance du Midi Libre qu'elle assumait déjà.

Pour le bulletin trimestriel, l'équipe existante a su faire face à la production du bulletin « avril-mai-juin » ainsi qu'au présent bulletin. Il nous manque des compétences en PAO (publication assistée par ordinateur).